

2026_046

DÉCISION PORTANT CLÔTURE DE LA RÉGIE MIXTE N°09005

Le Président de **MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération n°26-067 du conseil communautaire en date du 28 mai 2026 donnant délégation au président pour la création, la modification et la suppression des régies ;

Vu la régie n°09005 créée par une décision en date du 24 décembre 2002 ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 30 juillet 2026 ;

- DÉCIDE -

Article 1 : Il est mis fin à la régie n°09005 à compter du 20 août 2026.

Article 2 : Monsieur le Président et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature.

Veyre-Monton, le 20 août 2026

Le Président,



Antoine DESFORGES